Le réveil du printemps pour la construction adaptée aux handicapés de l'ouïe

Dix pour cent de la population, soit 700.000 personnes, sont sourds ou malentendants. Il est donc indispensable de développer et de promouvoir la construction adaptée aux handicapés de l'ouïe. A cet effet, une commission technique a été créée, formée de représentants des trois associations faîtières nationales de sourds et malentendants. Un catalogue complet de revendications a été mis au point pour un aménagement adapté aux personnes handicapées de l'ouïe et les principales de ces exigences devront être intégrées à la future norme 500 de la SIA «Construction sans barrières» en tant que mesures standard minimales.

Daniel Ziegler, chargé de la politique sociale de Sonos

Certaines exigences pour les handicapés de l'ouïe furent déjà incorporées dans la norme SN 521 500 «Construction adaptée aux handicapés» de 1988. A l'occasion de la révision de cette norme les besoins spécifiques des malentendants furent réexaminés et, en 1996, un groupe de travail de la Communauté d'intérêts des sourds et malentendants, de Berne élabora un premier catalogue de revendications; préparé par des professionnels du bâtiment handicapés de l'ouïe, il fut ensuite développé avec le Centre suisse. Ses revendications essentielles portent sur les domaines suivants:

- Eclairage
- Acoustique des locaux
- Installations de sonorisation
- Installations d'écoute
- Systèmes d'appels d'urgence

Le Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés a créé il y a quelques années un secteur spécialisé pour la gestion professionnelle de ces domaines. C'est Angelo Clerici, architecte et handicapé de l'ouïe, qui en est responsable.

Publications

Un premier résultat fut la publication d'une brochure, parue sous le titre «Installations de sonorisation, d'écoute et acoustique des locaux». Présentée en novembre 2002, lors de la rencontre annuelle pour la construction adaptée aux handicapés, son contenu fit l'objet d'exposés spécialisés. Elle sera suivie, fin 2003, d'une fiche technique qui résumera les différentes facettes du sujet. Mais outre la publication de bases techniques, d'autres efforts seront nécessaires pour promouvoir la construction adaptée aux handicapés de l'ouïe. La conscience même de ces problèmes n'existe guère dans le monde de la construction et les connaissances pratiques font cruellement défaut. Il est impérieux de sensibiliser maîtres d'œuvre, pouvoirs publics, architectes, concepteurs et autres groupes cibles. Les services cantonaux de consultation devront également jouer un rôle plus important à l'avenir.

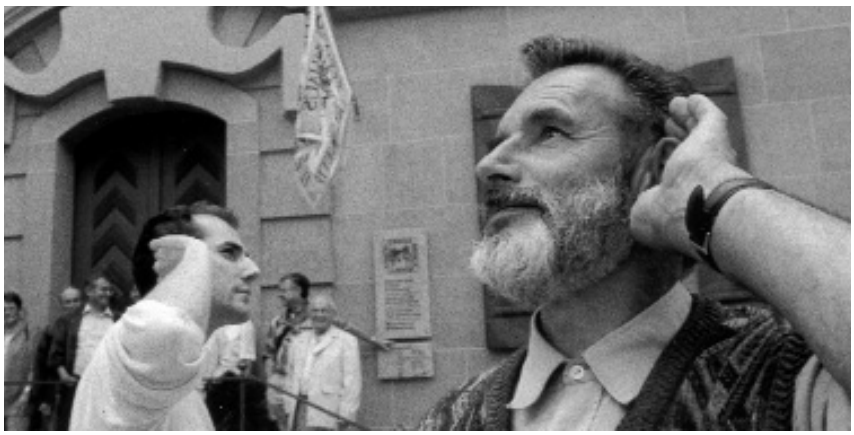

Nouvelle commission technique

Pour promouvoir ce thème à tous les niveaux et garantir les intérêts des sourds et malentendants, une commission technique a été mise sur pied, composée de représentants des trois associations faîtières nationales:

- sonos
- pro audito suisse
- Fédération suisse des sourds

Les travaux de cette commission seront effectués par des professionnels du bâtiment handicapés de l'ouïe et des experts chevronnés. Leurs tâches essentielles consisteront à

- lancer et coordonner des campagnes
- soutenir et suivre les travaux de recherche techniques
- préparer des recommandations pour des normes et directives
- établir des stratégies de développement et de promotion

Il ne faudra jamais perdre de vue notre objectif principal: «La construction adaptée aux handicapés de l'ouïe doit devenir en Suisse une démarche naturelle et évidente».

Numéro 37 Avril 2003

Schweizerische Fachstelle für behindertengerechtes Bauen

Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés

Centro svizzero per la costruzione adatta agli andicappati

Bulletin d'information

Prochainement pour tous

accès libre

Grâce à votre OUI à l'initiative en faveur des handicapés le 18 Mai